

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 5-2023

Objet : Aide financière

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

Vu les échanges de la commission du CCAS sur les aides sociales ;

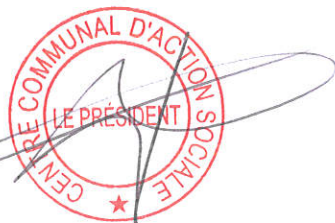
DECIDE

- D'accorder une aide financière à Mme CHMIDLIN Mariannick d'un montant de 300 € pour l'aider à la prise en charge de son loyer du mois d'août 2023,
- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 26 juillet 2023.

DECISION N° 05
Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le 27/7/2023
Publié le 27/7/2023
Acquitté sous l'identifiant
082208201050
Le Président
T. DELBREIL

Le Président
T. DELBREIL



AR Préfecture

Aide Financière

Identifiant unique de l'acte : 082-268201050-20230726-DECIS5CCAS-AR

Numéro d'acte : DECIS5CCAS

Date de décision : 26/07/2023

Nature : ARRETES_REGLEMENTAIRES

Code matière : 5-4-1-0-0 (Institutions et vie politique /
Delegation de fonctions / de l'assemblée au
maire ou au président)

Fichier acte : Décision n°5 Aide Financière.pdf

Collectivité émettrice : lafrancaise-ccas

Acte transmis par : Jean-Luc MONCERE

Date d'envoi de l'acte : 27/07/2023 14:05:21

Date de réception de l'AR : 27/07/2023 14:05:41